

CONDITIONS GENERALES LOCKWINE

Société LOCKWINE
Société par actions simplifiée
Inscrite au RCS de Rennes sous le n° 953 160 223
Dont le siège social est situé 9 rue de Prunelle 35500 Poce-les-Bois
Adresse email : hello@lockwine.fr
("LOCKWINE").

1. Objet

LOCKWINE propose à ses clients (les « **Clients** ») un service de stockage et de gestion digitalisée du stockage des bouteilles de vins et de spiritueux par l'intermédiaire de sa plateforme accessible en mode *software as a service* (SaaS) à l'adresse <https://www.lockwine.fr/> (la « **Plateforme** »). LOCKWINE propose des services annexes à ce service.

Les présentes conditions générales (les « **Conditions Générales** ») s'appliquent sans restriction ni réserve aux services suivants fournis par LOCKWINE :

- Un service d'entreposage des bouteilles de vins et de spiritueux confiées par le Client (le « **Stockage** ») ;
- Un service de transport des bouteilles du Client dans le cadre d'une collecte ou d'une livraison réalisée par un partenaire de LOCKWINE, si ces services sont demandés par le Client (le « **Transport** ») ;
- Un service de suivi et de gestion des bouteilles du Client entreposées chez LOCKWINE par l'intermédiaire de la Plateforme ;
- La mise à disposition d'une place de marché afin de permettre au Client de proposer à des tiers la vente de ses bouteilles ou d'en acheter (la « **Marketplace** »).

(ensemble, les « **Prestations** »).

Les présentes Conditions Générales ont pour objet de définir les modalités et conditions dans lesquelles LOCKWINE fournit les Prestations au Client ainsi que les obligations respectives des parties dans ce cadre. Toute commande de Prestations implique l'entière adhésion du Client aux Conditions Générales. Elles constituent l'unique document régissant la relation contractuelle de LOCKWINE avec le Client.

Les Conditions Générales sont accessibles et imprimables à tout moment à partir d'un lien direct sur la Plateforme.

Les Conditions générales prévalent sur toutes autres conditions générales ou particulières non expressément approuvées par LOCKWINE.

2. Exploitant des Prestations et de la Plateforme

La Plateforme et les Prestations sont gérées par la société LOCKWINE, société par actions simplifiée immatriculée au Registre du commerce et des Sociétés de Rennes sous le numéro 953 160 223, dont le siège social est situé au 9 rue de Prunelle 35500 Poce-les-Bois.

LOCKWINE peut être contactée, notamment pour toute réclamation, par l'un des moyens suivants :

Adresse postale : 9 rue de Prunelle 35500 Poce-les-Bois
Adresse électronique : hello@lockwine.fr

3. Conditions d'accès aux Prestations

Pour accéder aux Prestations, le Client doit remplir les conditions suivantes :

- Être une **personne physique** disposant de la pleine capacité ou ;

- Être une **personne morale** agissant par l'intermédiaire d'une personne physique disposant du pouvoir ou de l'habilitation requise pour contracter au nom du Client et pour son compte.

Le Client peut :

- Avoir la **qualité de consommateur**, entendu comme toute personne physique qui agit à des fins qui n'entrent pas dans le cadre de son activité professionnelle (le « **Client Consommateur** ») ;
- Avoir la **qualité de professionnel**, entendu comme toutes personnes physiques ou morales agissant à des fins entrant dans le cadre de son activité commerciale, industrielle, artisanale, libérale ou agricole, y compris lorsqu'elle agit au nom ou pour le compte d'un autre professionnel (le « **Client Professionnel** »).

4. Modalités d'accès aux Prestations

Le Client accède aux Prestations en allant directement sur la Plateforme.

Pour souscrire aux Prestations, le Client doit procéder à la création d'un compte et remplir le formulaire prévu à cet effet sur la Plateforme. Le Client doit fournir à LOCKWINE l'ensemble des informations marquées comme obligatoires.

L'inscription entraîne automatiquement l'ouverture d'un compte au nom du Client (le « **Compte** ») qui lui permet d'accéder aux Prestations à l'aide de son identifiant de connexion et de son mot de passe. Le Client s'engage à utiliser personnellement les Prestations et à ne permettre à aucun tiers de les utiliser pour son compte, sauf à en supporter l'entière responsabilité.

Une fois le Compte créé, le Client pourra souscrire aux Prestations, selon les modalités précisées sur la Plateforme.

Le Client est expressément informé que l'utilisation de la Plateforme et de l'ensemble de ses fonctionnalités dépend de la souscription par le Client aux Prestations de Stockage et à leur complet paiement.

Jusqu'alors, le Client ne disposera que d'un mode « restreint » de la Plateforme. Le mode restreint permettra uniquement au Client d'accéder au site vitrine et à une démonstration des Prestations avec de fausses données. Dès souscription des Prestations de Stockage et encaissement effectif du prix par LOCKWINE, le Client pourra accéder à l'ensemble des fonctionnalités de la Plateforme, telles que définies ci-après.

5. Commande des Prestations

5.1 Les Prestations proposées par LOCKWINE sont décrites sur la Plateforme. Le Client peut commander sur la Plateforme les Prestations de son choix via le formulaire prévu à cet effet. Le Client doit fournir à LOCKWINE l'ensemble des informations marquées comme obligatoires. Une fois la commande validée, le Client recevra par email un récapitulatif de sa commande par LOCKWINE.

5.2 Toute validation d'une commande sur la Plateforme, expresse ou implicite, emporte acceptation pleine et entière des présentes Conditions Générales, dans leur version en vigueur à la date de la commande. Toute acceptation sous réserve est considérée comme nulle et non avenue. Le Client qui n'accepte pas d'être lié par les présentes Conditions Générales ne doit pas commander de Prestations auprès de LOCKWINE ni utiliser la Plateforme.

5.3 Toute commande relative aux Prestations de Stockage fera l'objet d'une confirmation par LOCKWINE à réception des bouteilles concernées par les Prestations afin de pouvoir être exécutées, avec l'envoi d'un écrit par LOCKWINE par tout moyen utile et notamment par email ou via la Plateforme, confirmant ou rectifiant les déclarations réalisées par le Client lors de la passation de commande sur la Plateforme.

Le Client reconnaît et accepte expressément que LOCKWINE pourra modifier les déclarations réalisées par le Client sur la Plateforme dans son livre de cave concernant l'identification de ses bouteilles si, à l'issue du contrôle réalisé par LOCKWINE sur les bouteilles réceptionnées, LOCKWINE conteste une ou plusieurs déclarations faites par le Client sur la Plateforme. Ces vérifications et éventuelles modifications sont réalisées

par un professionnel du vin et permettent à LOCKWINE d'identifier, dans les règles de l'art, la référence des bouteilles concernées.

LOCKWINE fera ses meilleurs efforts pour transmettre au Client dans les meilleurs délais par tout moyen écrit utile, et notamment par email ou sur la Plateforme, ses nouvelles propositions de déclaration dans le cadre d'un récapitulatif de commande rectificatif.

Le Client dispose alors d'un délai de 10 jours pour accepter ces corrections par tout moyen écrit utile.

L'envoi par LOCKWINE du mail récapitulatif des bouteilles à leur réception n'entraînant pas de modification des déclarations du Client, ou l'acceptation des rectifications proposées par LOCKWINE par le Client entraîne l'acceptation définitive du contenu du livre de cave du Client ou la modification définitive du contenu du livre de cave du Client et servira de base unique pour l'identification des bouteilles du Client stockées par LOCKWINE et donc d'associer la valeur de chaque bouteille à celle du cours du marché actuel.

Si le Client refuse les rectifications proposées par LOCKWINE, LOCKWINE ne pourra pas conserver les bouteilles concernées et LOCKWINE les renverra au Client, aux frais exclusifs de ce dernier.

5.4 Les informations saisies ou communiquées par le Client ou ses collaborateurs l'engagent dès leur validation. La responsabilité de LOCKWINE ne pourra en aucun cas être engagée en cas de retard ou inexécution des Prestations résultant d'une absence, erreur ou informations erronées communiquées par le Client.

5.5 Toute demande de modification des Prestations devra faire l'objet d'une nouvelle souscription.

6. Description des Prestations

Le Client reconnaît :

- avoir pris connaissance des caractéristiques et contraintes, notamment techniques, des Prestations,
- que la mise en œuvre des Prestations nécessite d'être connecté à internet et que la qualité des Prestations dépend de cette connexion, dont LOCKWINE n'est pas responsable. Le Client reconnaît ainsi que l'utilisation d'Internet implique la possibilité de difficultés ou de ralentissements de connexion qui n'engagent pas la responsabilité de LOCKWINE et n'entrent pas dans la maintenance corrective définie ci-après.

Les Prestations que le Client peut commander sont décrites sur la Plateforme.

Les Prestations auxquelles le Client a souscrit sont décrites sur la Plateforme et dans l'email récapitulatif de commande qu'il a reçu.

En fonction des Prestations souscrites, le Client a accès aux Prestations suivantes :

6.1 Licence d'utilisation de la Plateforme

6.1.1 Licence

LOCKWINE met à disposition du Client une licence d'utilisation de la Plateforme (la « **Licence** »), dans les conditions définies ci-après, lui permettant d'optimiser la gestion de ses bouteilles stockées chez LOCKWINE.

Le Client a accès via son Compte à la Plateforme afin notamment :

- de confier à LOCKWINE le stockage de ses bouteilles ;
- de connaître en temps réel l'état de son stock de bouteilles entreposées chez LOCKWINE et de bénéficier de conseil de dégustation depuis son livre de cave (le « **Livre de Cave** ») ;
- de connaître la valeur de ses bouteilles entreposées chez LOCKWINE au regard du cours du Liv-ex ;
- de commander des Prestations de Transport ;
- d'accéder à la Marketplace ;

- de mandater LOCKWINE pour l'achat et la vente des bouteilles qu'il souhaite sur le Liv-ex.

6.1.2 Prestations complémentaires liées à la Licence

i. Maintenance

Le Client bénéficie pendant la durée des Prestations d'une maintenance, notamment corrective et évolutive. Dans ce cadre, l'accès à la Plateforme peut être limité ou suspendu.

Concernant la maintenance corrective, LOCKWINE fait ses meilleurs efforts pour fournir au Client une maintenance corrective afin de corriger tout dysfonctionnement ou bogue relevé sur la Plateforme.

Concernant la maintenance évolutive, le Client bénéficie pendant la durée des Prestations d'une maintenance évolutive, que LOCKWINE pourra réaliser automatiquement et sans information préalable, et qui comprend des améliorations des fonctionnalités de la Plateforme, l'ajout de nouvelles fonctionnalités et/ou installations techniques utilisées dans le cadre de la Plateforme (visant à introduire des extensions mineures ou majeures).

L'accès à la Plateforme peut par ailleurs être limité ou suspendu pour des raisons de maintenance planifiée, qui peut inclure les opérations de maintenance corrective et évolutive susvisées.

ii. Hébergement

LOCKWINE assure, dans les termes d'une obligation de moyens, l'hébergement de la Plateforme sur ses serveurs ou par l'intermédiaire d'un prestataire d'hébergement professionnel, et sur des serveurs situés dans un territoire de l'Union européenne.

iii. Assistance technique

En cas de difficulté rencontrée lors de l'utilisation des Prestations, le Client peut contacter LOCKWINE aux coordonnées mentionnées à l'article « *Exploitation des Prestations et de la Plateforme* ».

Le service d'assistance technique est accessible du lundi au vendredi, hors jours chômés ou fériés, de 10 heures à 18 heures. En fonction du besoin identifié, LOCKWINE estimera le délai de réponse et en tiendra le Client informé.

Par ailleurs, LOCKWINE se réserve la possibilité de proposer tous services connexes à l'utilisation de la Plateforme, qu'elle jugera utile, sous une forme et selon les fonctionnalités et moyens techniques qu'elle estimera les plus appropriés pour rendre les Prestations. Ces services supplémentaires font l'objet d'un prix spécifique, accepté sur devis sur la Plateforme, dans lequel seront précisés les modalités de leur réalisation, leur prix et les modalités de paiement.

6.2 Prestation de Stockage

Dans le cadre des Prestations, LOCKWINE propose au Client des Prestations de Stockage des bouteilles de vin et de spiritueux identifiées dans le Livre de Cave, telles que listées lors de la Commande et comme figurant dans le mail de confirmation de LOCKWINE à réception des bouteilles (les « **Bouteilles** »).

Le Stockage des Bouteilles est réalisé par LOCKWINE dans des conditions permettant une bonne conservation de ces dernières. Les Bouteilles sont alors stockées dans un environnement répondant aux critères suivants :

- Température homogène maintenue entre 10°C et 16°C ;
- Hygrométrie supérieure à 70% ;
- Absence de vibration ;
- Surveillance 24/24 heures 7/7 jours.

Les Prestations de Stockage comprennent également la réception et le rayonnage des Bouteilles.

Le Client qui souhaite entreposer ses bouteilles de vins et spiritueux dans l'entrepôt de LOCKWINE indique sur la Plateforme le nombre de bouteilles qu'il souhaite entreposer, la taille de leur contenant, les informations relatives à chaque bouteille (dénomination, appellation, année, volume nominal et toute autre mention demandée sur la Plateforme).

La Prestation de Stockage commence à compter de la date d'envoi par LOCKWINE de l'email de confirmation informant le Client de la bonne réception des Bouteilles et du récapitulatif des Bouteilles reçues ou à compter de la date d'acceptation de la modification de la commande figurant dans l'email rectificatif éventuellement adressé par LOCKWINE. Les Prestations de Stockage sont conclues pour la durée indiquée à l'article « *Durée* ».

Le Client reconnaît expressément que lors de la souscription à la Prestation de Stockage, s'il souhaite stocker des caisses en bois et qu'il souhaite que lesdites caisses ne soient pas ouvertes par LOCKWINE, il doit l'indiquer sur la Plateforme. Dans une telle hypothèse, toute ouverture de ladite caisse par LOCKWINE nécessite l'autorisation préalable du Client sur la Plateforme.

A défaut d'avoir spécifié expressément l'interdiction faite à LOCKWINE d'ouvrir une caisse en bois, le Client accepte que LOCKWINE puisse procéder à l'ouverture de la caisse pour réaliser les Prestations de Transport demandées par le Client.

Le Client reconnaît expressément que dans l'hypothèse où il a souscrit à une Prestation de Stockage pour des caisses en bois, LOCKWINE ne procède à aucun contrôle des Bouteilles contenues dans la caisse et ne procède à aucune ouverture de ladite caisse. Le contenu de la caisse en bois est donc celui tel qu'il a été déclaré par le Client sur la Plateforme.

Le Client bénéficie d'une assurance pendant toute la durée des Prestations de Stockage. Les Bouteilles qui sont confiées à LOCKWINE dans le cadre des Prestations de Stockage sont garanties à (i) leur valeur de marché selon la valeur attribuée sur le cours du Liv-ex, ou (ii) à défaut de valeur donnée par le Liv-ex, la valeur de marché pour le jour de la constatation du dommage, c'est-à-dire du jour du vol, de la perte ou de la casse ou (iii) la valeur d'achat de ladite Bouteille si celle-ci n'est pas valorisée sur le marché.

Le Client peut décider de déposer ou d'envoyer par ses propres moyens les Bouteilles qu'il souhaite entreposer dans l'entrepôt de LOCKWINE. Dans ce cas, le Client est seul responsable du transport et du déchargement des Bouteilles sur le lieu de l'entrepôt de LOCKWINE et l'intégralité de la prestation de transport et de déchargement reste à sa charge exclusive. Le Client reconnaît que dans cette hypothèse, LOCKWINE doit alors rentrer directement sur la Plateforme dans le Compte du Client la description des Bouteilles reçues à l'entrepôt. Le Client autorise expressément LOCKWINE à accéder à son Compte afin de remplir son Livre de Cave. LOCKWINE fera ses meilleurs efforts pour compléter ces informations dans les meilleurs délais une fois les Bouteilles réceptionnées par LOCKWINE. Le Client dispose d'un délai de 48 heures à compter de la notification de la mise à jour du Livre de Cave pour contester les informations fournies dans ce dernier. A défaut de contestation de la part du Client dans ce délai, les informations indiquées par LOCKWINE dans le Livre de Cave serviront de référence dans le cadre de l'exécution des Prestations.

Le Client peut également décider de passer par le prestataire de transport partenaire de LOCKWINE, dans les conditions décrites ci-dessous et sur la Plateforme.

6.3 Transport et dépôt des Bouteilles

Dans le cadre des Prestations, LOCKWINE propose au Client un service de transport des Produits dans le cadre d'une collecte ou d'une livraison des Produits par un prestataire de transport externe proposé par LOCKWINE sur le territoire de la France métropolitaine.

Le Client accepte qu'il puisse être contacté par le transporteur, notamment pour définir les horaires de rendez-vous pour l'enlèvement et la livraison des Produits.

Afin de souscrire aux Prestations de Transport, le Client doit avoir souscrit aux Prestations de Stockage pour les Bouteilles concernées.

6.3.1 Dispositions relatives à la Prestation de Transport

i. Dispositions générales relatives à la Prestation de Transport

La Prestation de Transport se décompose comme suit :

- Transport des Bouteilles depuis le lieu indiqué par le Client vers l'entrepôt de LOCKWINE (la « **Collecte** ») et/ou,
- Transport des Produits depuis l'entrepôt LOCKWINE vers le lieu indiqué par le Client (la « **Livraison** »).

Le cas échéant et à cette fin, le Client devra notamment préciser sur la Plateforme lors de la commande d'une Prestation de Transport les informations suivantes à LOCKWINE :

- L'identification des Bouteilles concernées ;
- Les dimensions des Bouteilles ;
- L'identité et les coordonnées de l'expéditeur ;
- L'identité et les coordonnées du destinataire (le « **Destinataire** ») ;
- La zone de livraison ;
- L'adresse, la date et, si nécessaire, l'heure de la mise à disposition des Bouteilles et de leur livraison ;
- Les conditions d'accès au lieu de chargement et déchargement des Bouteilles ;
- La distance envisagée du transport ;
- D'une manière plus générale, les renseignements et documents d'accompagnement nécessaires à la bonne exécution de la Prestation de Transport.

Dans le cadre du Transport, le Destinataire se verra remettre une lettre de voiture (la « **Lettre de voiture** ») par le transporteur mandaté par LOCKWINE par tout moyen utile. Celui-ci s'engage à la signer et y indiquer toute réserve éventuelle au transporteur.

Dans le cadre des Prestations de Transport, le prestataire de transport sélectionné par LOCKWINE (le « **Transporteur** ») emballera les Bouteilles confiées par le Client afin qu'elles soient transportées dans des conditions permettant d'éviter tout risque de dommage. Le Client reconnaît expressément que les frais d'emballage et de conditionnement lui seront facturés par LOCKWINE selon les tarifs indiqués sur la Plateforme.

ii. Collecte ou Livraison des Bouteilles

Lors de la Collecte ou Livraison des Bouteilles, le Client et/ou Destinataire doit être en mesure de prouver son identité et fournir la référence de la commande figurant sur la Plateforme.

Dans l'hypothèse où le Client/le Destinataire ne serait pas en mesure de recevoir ou envoyer personnellement les Bouteilles faisant l'objet de la Prestation de Transport, celui-ci pourra désigner un tiers en précisant cette information dans le champ « commentaires » lors du passage de la commande sur la Plateforme.

Ce tiers pourra alors envoyer ou réceptionner les Bouteilles, au lieu et place du Destinataire.

Le Client reconnaît et accepte expressément que le Transporteur se réserve le droit de vérifier l'identité du tiers lors de la Collecte ou de la Livraison. Par conséquent, le Client est responsable d'indiquer au tiers de se munir d'une pièce d'identité. En absence de pièce d'identité conforme aux indications communiquées par le Client, la Collecte et/ou la Livraison pourra ne pas être réalisée auprès de ce tiers.

Dans le cas où le Destinataire ne pourrait pas réceptionner en personne les Bouteilles ou les faire réceptionner par un tiers, et qu'il donne expressément instruction à LOCKWINE de laisser les Bouteilles sans surveillance à son adresse, LOCKWINE sera déchargée de toute responsabilité en cas de problèmes et/ou dommages survenant sur les Bouteilles, notamment en cas de vol et/ou détérioration des Bouteilles, entre le moment de la Livraison des Produits et la réception par le Destinataire.

Le Client est parfaitement informé que LOCKWINE se réserve le droit de procéder à toute vérification utile des Bouteilles et, le cas échéant de refuser, accepter ou assortir son acceptation de remise/réception des Bouteilles de toutes réserves sur la Lettre de voiture.

L'absence de réserve est toutefois indifférente en l'absence de vice apparent relatif aux Bouteilles.

Le Destinataire des Bouteilles devra accuser bonne réception des Bouteilles en signant tout document utile et notamment la Lettre de voiture. Il aura en particulier la possibilité d'indiquer sur la Lettre de voiture, dans le champ dédié à cet effet, toute détérioration d'un carton contenant les Bouteilles ou toute autre réserve.

Il lui appartient de formuler toute réserve relative aux Bouteilles à LOCKWINE dans un délai maximum de 3 jours à compter de la réception des Produits.

Au-delà, la Livraison sera réputée conforme.

iii. Tranches horaires

Le Client devra indiquer le créneau de Livraison ou de Collecte souhaité au moment de l'émission de la commande. Il s'engage à respecter les éventuelles conditions indiquées sur la Plateforme. Les horaires de livraison sont ceux indiqués par LOCKWINE.

Les créneaux de Livraison ou de Collecte sont énoncés à titre indicatif et la responsabilité de LOCKWINE ne pourra pas être engagée en cas de retard.

En cas de difficulté rencontrée par le Transporteur pour respecter les horaires convenus, le Client est averti par tout moyen écrit utile.

En cas de Collecte, le Client s'engage à mettre les Bouteilles à disposition de LOCKWINE au lieu, date et créneau horaire qu'il a lui-même indiqués lors du passage de la commande sur la Plateforme, tel que validé dans le mail de confirmation.

iv. Annulation de la Prestation de Transport

Le Client a la possibilité d'annuler gratuitement la commande de Prestations de Transport émise à condition que l'annulation soit effectuée au minimum 30 jours ouvrés avant le jour d'exécution de la Prestation de Transport inscrite dans la commande.

Si l'annulation de la commande par le Client est communiquée par celui-ci dans un délai inférieur à 30 jours ouvrés, LOCKWINE sera autorisée à facturer le montant dû par le Client à LOCKWINE au titre de la Prestation de Transport.

LOCKWINE se réserve le droit de facturer tous frais supplémentaires de réacheminement des Bouteilles à la charge du Client si l'expédition des Bouteilles a d'ores et déjà été effectuée en cas d'annulation.

v. Absence

L'absence du Client lors de la Collecte ou du Destinataire lors de la Livraison, entraîne la facturation immédiate du Client du prix total dû par le Client à LOCKWINE pour la Prestation de Transport concernée.

Cette absence du Destinataire et/ou du Client entraînera la prise d'un nouveau rendez-vous par le Client par le biais de la Plateforme. Les frais de stockage des Bouteilles du Client liés à la Livraison annulée seront prolongés pour une durée d'un mois comme si aucune demande de Livraison n'avait été formulée par le Client, et ce jusqu'à ce qu'un nouveau rendez-vous de Livraison soit planifié.

Les frais de Transport pour le réacheminement des Produits vers l'entrepôt LOCKWINE et les frais de Stockage feront l'objet d'une facturation supplémentaire par LOCKWINE à la charge du Client.

6.3.2 *Dépôt et retrait des Produits par le Client*

Dans le cas où le Client souhaiterait déposer lui-même ses Bouteilles à l'entrepôt de LOCKWINE ou retirer lui-même, ou par le transporteur de son choix les Bouteilles à l'entrepôt de LOCKWINE, le Client devra l'indiquer sur la Plateforme.

Le Client s'engage à indiquer à LOCKWINE sur la Plateforme :

- La date et le créneau prévisible de dépôt ou de retrait des Bouteilles ;
- le nombre et les dimensions des colis,
- le nom du transporteur à qui il fait appel,
- le type de conditionnement.

Le Client accepte expressément qu'il supporte l'ensemble des risques afférents à la livraison des Bouteilles, en ce compris les risques afférents à leur chargement. Il lui appartient de souscrire toutes assurances éventuellement nécessaires à ce titre.

6.4 Marketplace

Depuis la Plateforme, LOCKWINE permet au Client d'être mis en relation avec d'autres utilisateurs des Prestations de Stockage de LOCKWINE dans le but de proposer leurs Bouteilles stockées chez LOCKWINE dans le cadre des Prestations de Stockage à la vente.

Les conditions d'utilisation de la Marketplace sont indiquées sur la Plateforme.

L'accès à la Marketplace est conditionné à la souscription préalable par le Client aux Prestations de Stockage.

Dans le cadre de la Marketplace, LOCKWINE intervient en qualité de courtier dans les rapports entre le Client et les autres utilisateurs. LOCKWINE ne pourra donc pas engager sa responsabilité dans le cadre de ces relations avec les autres utilisateurs, ni être partie à quelques litiges éventuels que ce soit. LOCKWINE ne procède à ce titre à aucun contrôle sur les Bouteilles vendues sur la Marketplace.

LOCKWINE ne garantit aucun volume d'affaires que le Client pourrait réaliser à travers l'utilisation de la Marketplace.

Tous les paiements effectués à travers la Plateforme dans le cadre de la Marketplace sont gérés par le prestataire de services de paiement indiqué sur la Plateforme (le « **Prestataire de services de paiement** »).

Le Client contractera directement avec le Prestataire de services de paiement s'agissant de la mise en œuvre de ces paiements, en acceptant ses conditions générales, par le biais d'une case à cocher sur la Plateforme.

Dans le cadre des présentes Conditions Générales, le Client, mandant, confie à LOCKWINE, mandataire, dans le respect des règles économiques et fiscales applicables, l'établissement et l'émission de ses factures.

Dans le cadre des transactions ayant lieu sur la Marketplace, le Client donne à LOCKWINE expressément mandat d'établir en son nom et pour son compte des factures originales afférentes à la réalisation de la vente des Bouteilles et ce conformément à la réglementation fiscale et économique en vigueur, et en particulier les dispositions des articles 289, I-2 et 242nonies, I (Annexe 2) du Code général des impôts.

Il lui incombe d'indiquer à LOCKWINE son assujettissement ou non à la TVA et toutes les informations nécessaires à l'établissement de ses factures.

Lesdites factures seront à la disposition du Client sur son Compte.

Le Client reconnaît expressément que les transactions effectuées à travers la Marketplace donneront lieu au transfert de propriété des Bouteilles concernées. Le nouveau propriétaire des Bouteilles concernées se verra alors facturé au titre des Prestations de Stockage le prix du Stockage desdites Bouteilles, et il pourra décider de tout ordre de mouvement qu'il souhaite, dans les conditions prévues sur la Plateforme.

6.5 Vente de Bouteilles sur le marché secondaire des vins fins

Si le Client souhaite vendre des Bouteilles de son choix sur le marché secondaire des vins fins ou souhaite procéder à la vente aux enchères des Bouteilles de son choix, il peut mandater expressément LOCKWINE aux fins de la mise en relation du Client avec un courtier assermenté pour la vente desdites Bouteilles sur ledit marché ou pour la vente aux enchères.

Le Client reconnaît expressément que toute opération d'achat et de vente sur le marché secondaire ou aux enchères requiert l'intervention d'un courtier assermenté ou d'une personne habilitée à réaliser ce type de vente. Le courtier ou le mandataire concerné sera seul responsable de l'établissement d'un mandat de vente et de la vente des Bouteilles identifiées dans le mandat.

Le Client doit indiquer dans ce cadre à LOCKWINE les conditions qu'il souhaite imposer pour la vente de ses Bouteilles et fixer le prix minimum de vente de ces dernières pour lequel il mandate le courtier ou le mandataire.

Dans le cadre de ces Prestations, le Client mandate LOCKWINE aux fins de l'organisation de l'opération de vente des Bouteilles auprès d'un courtier assermenté sur le marché secondaire des vins fins ou aux fins de la vente aux enchères des Bouteilles. Les modalités du mandat donné par le Client devront être renseignées sur la Plateforme lors de la demande du Client.

LOCKWINE se réserve la possibilité de proposer tout autre service.

7 Durée

7.1 Durée des Prestations de Stockage

La Prestation de Stockage est souscrite sous la forme d'abonnement (« **l'Abonnement** »).

L'Abonnement débute au jour de la réception par LOCKWINE des Bouteilles pour une période initiale d'un mois.

Il se renouvelle tacitement, pour des périodes successives de même durée que la période initiale (avec la période initiale, les « **Périodes** »), de date à date, sauf si l'Abonnement est dénoncé dans les conditions de l'article « *Fin des Prestations* ».

En application du droit de rétention de LOCKWINE, tout retard de paiement bloquera la remise finale des Bouteilles du Client par LOCKWINE et prolongera en conséquence la durée de l'Abonnement.

7.2 Durée de la Licence

La Licence est souscrite pour la durée des Prestations de Stockage.

7.3 Durée de la Prestation de Transport

La durée des Prestations de Transport est celle nécessaire à leur exécution.

8 Conditions financières

8.1 Prix

Les prix sont indiqués sur la Plateforme.

En contrepartie de l'exécution des Prestations, le Client s'engage à verser à LOCKWINE le prix indiqué sur la Plateforme.

LOCKWINE se réserve le droit de facturer le Client en cas :

- de modification de la commande après sa validation,

- de dépassement du nombre de Bouteilles prévu pour le Transport ;
- d'ajout de demandes particulières ;
- de retard de livraison par le Client.

Concernant l'Abonnement pour les Prestations de Stockage, toute Période entamée est due dans son intégralité.

Le Client reconnaît que les Prestations de Stockage impliquent un minimum de facturation de 15 € HT par mois.

Concernant la Marketplace, le Client reconnaît que l'accès à la Marketplace est à titre gratuit. LOCKWINE prélève une commission sur les transactions réalisées sur la Marketplace, dont le montant est indiqué sur la Plateforme.

LOCKWINE se réserve le droit, à sa libre discrétion et selon des modalités dont elle sera seule juge, de proposer des offres promotionnelles ou réductions de prix.

8.2 Révision des prix

Le prix des Prestations de Stockage pourra faire l'objet d'une révision par LOCKWINE. Le Client en sera informé par tout moyen écrit 2 mois calendaires au moins avant l'entrée des nouveaux prix.

Si le Client n'accepte pas ces nouveaux prix, il doit dénoncer l'Abonnement dans les conditions prévues à l'article « *Durée des Prestations de Stockage* ».

8.3 Facturation et modalités de paiement

Concernant la Marketplace, toute transaction réalisée à travers cette dernière donnera lieu à l'émission d'une facture par LOCKWINE au moment de la transaction. LOCKWINE prélève une commission sur le montant de la transaction, dont le montant figure sur la Plateforme.

Concernant les Prestations de Stockage, LOCKWINE adresse au Client une facture par Période par tout moyen utile.

S'agissant des autres Prestations, ces dernières sont facturées à la fin du mois au cours duquel elles ont eu lieu. LOCKWINE adresse au Client en fin de mois un relevé des Prestations réalisées et émettra la facture afférente.

Le paiement des Prestations de Stockage est effectué par prélèvement automatique à la souscription de l'Abonnement, puis à chaque renouvellement.

Le paiement des autres Prestations est effectué par prélèvement automatique à la fin du mois de réalisation de la Prestation.

Le Client garantit à LOCKWINE disposer des autorisations nécessaires pour utiliser ce mode de paiement.

8.4 Retards et incidents de paiement

Le Client est informé et accepte expressément que tout retard de paiement de tout ou partie d'une somme due à son échéance entraînera automatiquement, sans préjudice des dispositions de l'article « *Sanction des manquements* » et dès le jour suivant la date de règlement figurant sur la facture :

- (i) la suspension immédiate des Prestations et notamment des Prestations en cours jusqu'au complet paiement de l'intégralité des sommes dues par le Client ;
- (ii) la suspension de l'accès à la Plateforme ;
- (iii) la rétention des Bouteilles concernées et ce, y compris lorsque le Client fait l'objet d'une procédure collective ;
- (iv) l'exigibilité de l'ensemble des sommes dues par le Client ;
- (v) la facturation au profit de LOCKWINE d'un intérêt de retard au taux de 3 fois le taux de l'intérêt légal assis sur le montant de la créance non réglée à l'échéance et d'une indemnité forfaitaire de 40 € au titre des frais de recouvrement, sans préjudice d'une indemnisation complémentaire si les frais de recouvrement effectivement exposés sont supérieurs à ce montant.

9 Convention de preuve

Le Client reconnaît et accepte expressément :

- (i) que les données recueillies sur la Plateforme et sur les équipements informatiques de LOCKWINE font foi de la réalité des opérations intervenues dans le cadre des présentes,
- (ii) que ces données constituent le principal mode de preuve admis entre les Parties.

10 Droit de rétractation

Le Client Consommateur bénéficie d'un droit de rétractation.

Ce droit de rétractation est de 14 jours calendaires à compter de la signature du Devis. Le Client Consommateur peut exercer ce droit gratuitement en envoyant à LOCKWINE avant la fin du délai aux coordonnées mentionnées à l'article « *Exploitant des Prestations et de la Plateforme* » :

- le formulaire de rétractation complété disponible en **Annexe 1**,
- ou toute autre déclaration, dénuée d'ambiguïté, exprimant la volonté du Client de se rétracter.

Si le Client exerce son droit de rétractation, LOCKWINE remboursera tous ses paiements reçus, en utilisant le même moyen de paiement que celui que le Client Consommateur a utilisé (sauf s'il accepte expressément un moyen différent), sans retard excessif et au plus tard 14 jours calendaires à compter du jour où LOCKWINE a été informée de la volonté du Client Consommateur de se rétracter.

Si le Client Consommateur demande à ce que les Prestations commencent avant l'expiration du délai de rétractation, en cochant la case à cet effet dans le formulaire, il ne bénéficie pas du droit de rétractation avec les Prestations seront pleinement exécutée avant la fin du délai de rétractation.

11 Obligations, garanties et responsabilité du Client

Sans préjudice des autres obligations prévues au sein des Conditions Générales, le Prestataire s'engage à respecter les obligations qui suivent.

Le Client garantit LOCKWINE contre toute réclamation et/ou action qui pourrait être exercée à son encontre à la suite de la violation de l'une des obligations au titre des présentes. Le Client indemniserà LOCKWINE du préjudice subi et la remboursera de toutes les sommes qu'elle pourrait avoir à supporter de ce fait.

Le Client reconnaît qu'il est seul redevable des taxes, impôts, droits d'assises ou toute autres formalité afférent aux Bouteilles qui font l'objet des Prestations, et que ces frais éventuels lui seront facturés si LOCKWINE devait les payer.

11.1 Concernant le Compte du Client

Le Client :

- garantit que les informations transmises dans le formulaire sont exactes et s'engage à les mettre à jour,
- reconnaît que ces informations valent preuve de son identité et l'engagent dès leur validation,
- est responsable du maintien de la confidentialité et de la sécurité de son identifiant et mot de passe. Tout accès à la Plateforme à l'aide de ces derniers étant réputé effectué par lui.

Le Client doit immédiatement contacter LOCKWINE aux coordonnées mentionnées à l'article « *Exploitant des Prestations et de la Plateforme* » s'il constate que son Compte a été utilisé à son insu. Il reconnaît que LOCKWINE aura le droit de prendre toutes mesures appropriées en pareil cas.

11.2 Concernant la Plateforme

Le Client reconnaît avoir pris connaissance des caractéristiques et contraintes, notamment techniques, de la Plateforme.

Le Client est responsable de son utilisation des Prestations et de la Plateforme et de toute information qu'il partage dans ce cadre. Il s'engage à utiliser les Prestations personnellement et à ne permettre à aucun tiers de les utiliser à sa place ou pour son compte.

Le Client reconnaît expressément que les ordres de mouvement concernant les Bouteilles sont passés par le Client exclusivement par l'intermédiaire de la Plateforme.

Le Client s'interdit de détourner les Prestations à des fins autres que celles pour lesquelles ils ont été conçus, et notamment pour :

- exercer une activité illégale ou frauduleuse,
- porter atteinte à l'ordre public et aux bonnes mœurs,
- porter atteinte à des tiers ou à leurs droits, de quelque manière que ce soit,
- violer une disposition contractuelle, législative ou réglementaire,
- exercer toute activité de nature à interférer dans le système informatique d'un tiers notamment aux fins d'en violer l'intégrité ou la sécurité,
- effectuer des manœuvres visant à promouvoir ses services et/ou sites ou ceux d'un tiers,
- aider ou inciter un tiers à commettre un ou plusieurs actes ou activités listés ci-dessus.

Le Client s'interdit également de :

- copier, modifier ou détourner tout élément appartenant à LOCKWINE ou tout concept qu'elle exploite dans le cadre des Prestations,
- adopter tout comportement de nature à interférer avec ou détourner les systèmes informatiques de LOCKWINE ou porter atteinte à ses mesures de sécurité informatique,
- porter atteinte aux droits et intérêts financiers, commerciaux ou moraux de LOCKWINE,
- commercialiser, transférer ou donner accès de quelque manière que ce soit aux Prestations, aux informations hébergées sur la Plateforme ou à tout élément appartenant à LOCKWINE.

11.3 Concernant la Marketplace

Le Client est responsable des relations qu'il pourra nouer avec les autres utilisateurs de la Marketplace. Il s'engage à agir avec discernement et respecter les règles usuelles de politesse et de courtoisie dans ses échanges avec les autres utilisateurs.

Le Client s'interdit de contacter, par quelque moyen que soit, les autres utilisateurs de la Marketplace aux fins de contourner les Prestations et notamment de vendre ses Bouteilles et/ou proposer ses services en dehors de la Marketplace. LOCKWINE pourra, le cas échéant, prendre toutes les mesures qu'elle estimera nécessaires à l'égard des Clients ne respectant pas cette présente disposition.

Dans le cadre de la mise en relation à travers la Marketplace avec d'autres utilisateurs, le Client est soumis à des obligations [fiscales](#) et [sociales](#) . LOCKWINE lui recommande d'en prendre connaissance.

Le Client est responsable de toutes les formalités et de tous les paiements lui incombant dans le cadre de l'utilisation des Prestations liées à la Marketplace.

Le Client reconnaît de convention expresse qu'il est seul responsable du respect de ses obligations d'information envers les Clients Consommateurs sur la Marketplace sur les conditions, le délai et les modalités d'exercice du droit de rétractation, ainsi que la remise à ces derniers d'un formulaire de rétractation.

En qualité d'offreur sur la Marketplace, LOCKWINE rappelle par ailleurs au Client Professionnel que si ce dernier se présente en qualité de consommateur alors qu'il agit à titre professionnel, il encourt les sanctions spécifiées à l'article [L. 132-2](#) du Code de la consommation.

Le Client garantit LOCKWINE contre toute réclamation et/ou action qui pourrait être exercée à son encontre à la suite de la violation de l'une des obligations du Client. Le Client indemniserà LOCKWINE du préjudice subi et la remboursera de toutes les sommes qu'elle pourrait avoir à supporter de ce fait.

11.4 Obligations relatives à la réalisation des Prestations de Stockage

De manière générale, le Client répondra de toutes les conséquences d'une absence, d'une insuffisance ou d'une défectuosité du conditionnement, de l'emballage, du marquage ou de l'étiquetage, ainsi que d'un manquement à l'obligation d'information et de déclaration sur la nature et les particularités des Bouteilles auprès de LOCKWINE. La responsabilité de LOCKWINE ne pouvant en aucun cas être engagée à ce titre.

Le Client reconnaît et accepte que LOCKWINE se réserve le droit d'accepter, sous réserve ou non, ou de refuser les Bouteilles à stocker dans le cadre de la Prestation de Stockage.

Le Client garantit LOCKWINE qu'il dispose de tous les droits et autorisation relatifs aux Bouteilles objet du Stockage et que ces dernières n'enfreignent aucune disposition législative ou réglementaire et plus généralement, ne soit aucunement susceptibles de mettre en jeu la responsabilité civile ou pénale de LOCKWINE.

Le Client reconnaît et accepte qu'il est seul responsable de la gestion des Bouteilles, y compris du retrait des Biens de l'entrepôt de Stockage à la fin de la Prestation.

Il reconnaît et accepte également que LOCKWINE, en sa qualité de dépositaire des Bouteilles du Client, LOCKWINE est seule responsable de la conservation des Bouteilles afin qu'ils ne subissent aucune dégradation ou perte, ainsi que de leur surveillance.

Le Client s'engage à respecter l'ensemble des règles de sécurité relatives à l'entrepôt de LOCKWINE en cas de pénétration dans ledit entrepôt.

11.5 Obligations relatives à la Prestation de Transport

11.5.1 Concernant la fourniture d'informations

Le Client s'engage à fournir à LOCKWINE tous les documents, éléments, données et informations nécessaires à la réalisation des Prestations.

De manière générale, le Client garantit LOCKWINE qu'il dispose de tous les droits et autorisation relatifs aux Bouteilles objet du Transport et que ces dernières n'enfreignent aucune disposition législative ou réglementaire et plus généralement, ne soit aucunement susceptibles de mettre en jeu la responsabilité civile ou pénale de LOCKWINE.

Le Client est tenu de donner en temps utile et par tout moyen écrit les instructions nécessaires et précises à LOCKWINE pour l'exécution des Prestations de Transport et d'une manière générale, les renseignements et documents d'accompagnement nécessaires à la bonne exécution de la Prestation de Transport.

Le Client s'engage par ailleurs à remettre à LOCKWINE dans un délai raisonnable tous les documents techniques, administratifs, douaniers, commerciaux, ainsi que toutes les informations d'accès au site (stationnement, devanture, étage, contact) lui permettant d'exécuter la Livraison ou la Collecte des Bouteilles. En l'absence de ces informations, LOCKWINE sera déchargée de sa responsabilité et se réserve le droit de facturer au Client les frais supplémentaires engagés pour un changement de véhicule ou une planification du transport.

11.5.2 Concernant la Collecte

Le Client est seul responsable de la véracité des informations qu'il décide de renseigner à LOCKWINE et mentionnées au sein de la Plateforme lors de sa commande, et notamment sur le type et la quantité des Bouteilles destinés à être transportés par le Transporteur dans le cadre de la Collecte. Le Client reconnaît et accepte que LOCKWINE ne pourra être tenue responsable quant aux dommages résultant de telles indications, manquantes, incorrectes ou de nature à induire LOCKWINE en erreur.

Toute Bouteille ne correspondant pas aux indications fournies sur la Plateforme et/ou dans la commande notamment quant au type de Bouteille et/ou à leur quantité fera l'objet d'une facturation supplémentaire.

Le Client reconnaît et accepte que LOCKWINE se réserve le droit d'accepter, sous réserve ou non, ou de refuser les Bouteilles à transporter dans le cadre de la Prestation de Collecte.

Le Client est expressément informé qu'en vue de la bonne réalisation des Prestations de Collecte et afin que les Bouteilles ne soient pas endommagées, celles-ci doivent être emballées de façon à supporter un transport et toute opération de manutention nécessaire dans le cadre de la réalisation de la Collecte, conformément aux instructions données par LOCKWINE sur la Plateforme, ce qui constitue une condition essentielle et déterminante du contrat aux fins de réalisation des Prestations.

Le Client sera seul responsable en cas de dommages causés aux Bouteilles, à un tiers ou à tout personnel et/ou biens de LOCKWINE du fait du non-respect des éléments susmentionnés et notamment de l'absence et/ou insuffisance de protection des Bouteilles et garantit LOCKWINE à ce titre.

LOCKWINE se réserve le droit de facturer au Client le conditionnement des Bouteilles qui ne seraient pas emballées conformément aux instructions figurant sur la Plateforme. Le prix du conditionnement des Bouteilles est indiqué sur la Plateforme et sera facturé au Client en fin de mois.

La prise en charge d'un carton ou d'un Produit par le Transporteur ne vaut en aucun cas reconnaissance du respect des obligations du Client susvisées ni reconnaissance de l'état des Bouteilles du Client lors de la prise en charge.

Plus généralement, le Client s'engage à faciliter la venue du Transporteur.

11.5.3 Concernant la Livraison

LOCKWINE ne pourra être tenue responsable en cas de défaut d'exécution d'une Prestation de Livraison si le transporteur ne parvient pas à retrouver le Destinataire à la suite d'un changement de téléphone, d'adresse e-mail ou d'adresse physique. Tout dommage résultant d'un manquement du Client à son obligation de mise à jour des informations concernant le Destinataire sera de son entière responsabilité.

Dans le cadre d'une Livraison Produits à l'étranger (hors France), le Client s'engage à fournir à LOCKWINE toutes les informations nécessaires à la réalisation par LOCKWINE des démarches administratives et douanières dans un délai maximum de 72 heures avant l'exécution de la Prestation.

Plus généralement le Client s'engage à coopérer activement avec LOCKWINE et notamment avec son personnel dédié en vue de la bonne exécution des Prestations.

12 Obligations et responsabilités de LOCKWINE

12.1 Obligations générales

LOCKWINE s'engage à exécuter ses obligations au titre des Conditions Générales avec diligence et selon les règles de l'art, étant précisé qu'il pèse sur elle une obligation de moyens, à l'exclusion de toute obligation de résultat, ce que le Client reconnaît et accepte expressément. Par exception à ce qui précède, les Prestations de Transport font l'objet d'une obligation de résultat.

LOCKWINE choisit librement les modalités pratiques et organisationnelles selon lesquelles elle réalise les Prestations, sous réserve de les exécuter conformément aux règles de l'art. Elle est ainsi notamment seule juge des moyens matériels qu'elle décidera d'affecter à leur réalisation. Elle est entièrement et exclusivement responsable de ces moyens et, plus généralement, des modalités pratiques de leur réalisation, dont elle assure la maîtrise complète.

Les Prestations seront réalisées selon les informations mentionnées dans la commande et la Plateforme.

LOCKWINE déclare avoir, au jour de la signature des présentes, un statut lui permettant d'émettre des factures et de percevoir le paiement du prix des Prestations.

LOCKWINE s'engage, dans sa réalisation des Prestations, à respecter les lois et règlements en vigueur, notamment dans le domaine du transport et du stockage d'alcool.

Elle s'engage notamment à :

- se conformer aux instructions contractualisées au préalable avec le Client dans le cadre de la réalisation des Prestations;
- informer le Client de tout retard ou de toute difficulté en relation avec l'exécution des Prestations.

Elle est seule responsable du bon accomplissement de toutes les formalités notamment administratives, fiscales et/ ou sociales et de tous les paiements de cotisations, taxes ou impôts de toutes natures qui lui incombent, le cas échéant, en relation avec la réalisation des Prestations.

LOCKWINE s'engage à apporter au Client le conseil nécessaire à toute demande de Prestations, lui permettant de mesurer les conséquences de ses choix ou instructions.

LOCKWINE certifie qu'elle est titulaire d'une police d'assurance garantissant sa responsabilité civile professionnelle pendant la durée des Prestations.

12.2 Obligations spécifiques

12.2.1 Au titre de Licence et de la Plateforme

LOCKWINE s'engage à procéder régulièrement à des contrôles afin de vérifier le fonctionnement et l'accessibilité de la Plateforme. A ce titre, LOCKWINE se réserve la faculté d'interrompre momentanément l'accès à la Plateforme pour des raisons de maintenance. LOCKWINE ne saurait être tenue responsable des difficultés ou impossibilités momentanées d'accès à la Plateforme qui auraient pour origine des circonstances qui lui sont extérieures, la force majeure, ou encore qui seraient dues à des perturbations des réseaux de télécommunication.

LOCKWINE ne garantit pas au Client (i) que la Plateforme, soumise à une recherche constante pour en améliorer notamment la performance et le progrès, seront totalement exempts d'erreurs, de vices ou de défauts, (ii) que la Plateforme, étant standard et nullement proposée à la seule intention de Client en fonction de ses propres contraintes personnelles, répondront spécifiquement à ses besoins et attentes.

Le Client reconnaît expressément que la valeur des Bouteilles indiquée sur la Plateforme est celle donnée sur le Liv-ex. En aucun cas LOCKWINE n'intervient dans la détermination ou la fixation de cette valeur, et sa responsabilité ne pourra en aucun cas être engagée à cet égard.

12.2.2 Au titre des Prestations de Stockage

LOCKWINE s'engage à conserver avec tout le soin nécessaire les Bouteilles dont il a la garde dans le cadre de la Prestation de Stockage. LOCKWINE est seule responsable de la conservation et de la surveillance des Bouteilles stockées et s'engage à les protéger contre toute dégradation, perte ou vol à ce titre.

En dehors des cas de force majeure, tels que prévus à l'article « *Force majeure* » et de tout dommage imputable à une faute du Client, LOCKWINE est seule responsable de tous dommages affectant les Bouteilles concernées par les Prestations de Stockage.

Les Bouteilles sont conservées à une température et hygrométrie adaptée pour la conservation du vin.

LOCKWINE se réserve la possibilité de modifier les conditions d'emballage des Bouteilles si elle estime que ces dernières ne permettent pas une conservation optimale des vins.

LOCKWINE réalise la Prestation de Stockage en sa qualité d'entrepôt agréé.

A ce titre, LOCKWINE peut réaliser au nom et pour le compte du Client Professionnel les démarches, déclarations et paiements relatifs aux droits d'accises sur les produits alcoolisés dès lors que les droits n'ont pas

été valablement acquittés par le Client. Le Client reconnaît expressément que ces prestations feront l'objet d'une facturation par LOCKWINE selon les tarifs indiqués sur la Plateforme.

A la fin de l'Abonnement, LOCKWINE restitue les Bouteilles concernées au Client selon les modalités de restitution indiquées par le Client sur la Plateforme.

12.2.3 Au titre des Prestations de Transport

LOCKWINE prendra toutes les dispositions pour fournir à tout moment, tous les moyens humains et matériels nécessaires à la réalisation des Prestations.

LOCKWINE, confie au Transporteur les opérations de Transport et d'entreposage, qui seront réalisées par une équipe compétente de sous-traitants contrôlés conformément à la réglementation en vigueur et à ses procédures.

LOCKWINE s'engage à informer sans délai le Client de toute anomalie, retard ou toute difficulté susceptible d'avoir une incidence sur l'exécution des Prestations, notamment en ce qui concerne les délais, la qualité et le déroulement de la livraison ainsi que les solutions proposées.

12.3 Responsabilités de LOCKWINE

(i) Limitation générale de la responsabilité de LOCKWINE

En tout état de cause, sous réserve des dispositions ci-après et à l'exception des dommages corporels, décès et faute lourde, la responsabilité susceptible d'être encourue par LOCKWINE au titre des présentes ne pourra porter que sur les dommages directs subis par le Client et sera expressément limitée au montant total du prix perçu par LOCKWINE pendant les 12 mois précédant le fait générateur de responsabilité pour le Client non consommateur.

La responsabilité de LOCKWINE ne pourra au demeurant être engagée que si le Client a émis une réclamation, par lettre recommandée avec accusé de réception, dans un délai d'un mois suivant ladite survenance.

(ii) Limitation de responsabilité au titre des Prestations de Stockage

La garantie offerte par LOCKWINE est limitée à la conservation des Bouteilles dans les conditions exposées aux présentes.

Le Client reconnaît et accepte expressément que la qualité des vins et des alcools contenus dans les Bouteilles peut avoir été affectée par les précédentes conditions de stockage, de livraison ou de manutention desdites Bouteilles, pour lesquelles LOCKWINE ne peut en aucun cas être tenue responsable.

En cas de dommage affectant une Bouteille du Client résultant d'une faute de LOCKWINE à l'occasion des Prestations de Stockage, cette dernière indemniserà le Client à leur valeur indiquée à l'article « Assurance ».

(iii) Au titre des Prestations de Transport

En cas de dommage affectant une Bouteille du Client résultant d'une faute de LOCKWINE, cette dernière indemniserà le Client selon les conditions souscrites par le Client sur la Plateforme et dans la limite de garantie réglementaire applicable.

En cas de retard dans l'exécution de la Prestation de Transport, le Client reconnaît et accepte expressément que le montant d'indemnisation proposé au Client par LOCKWINE ne pourra excéder le montant de ladite Prestation.

(iv) Au titre de la mise en relation avec un courtier pour la vente des Bouteilles sur la bourse aux vins Liv-ex

Lorsque le Client indique à LOCKWINE vouloir vendre tout ou partie de ses Bouteilles sur la bourse aux vins Liv-ex, LOCKWINE se limite à mettre en relation le Client avec un courtier assermenté pour réaliser les ordres de vente sur la bourse aux vins Liv-ex.

Le courtier sera seul responsable de l'établissement d'un mandat de vente et de la vente des Bouteilles identifiées dans le mandat. La responsabilité de LOCKWINE ne pourra en aucun cas être engagée au titre des ventes des Bouteilles sur la bourse Liv-ex.

14. Droit de rétention et droit de gage conventionnels

Quelle que soit la qualité de LOCKWINE, le Client reconnaît expressément un droit de rétention conventionnel, opposable à tous, et un droit de gage conventionnel sur toutes les Bouteilles en possession de LOCKWINE en garantie de toutes les créances que LOCKWINE détient sur lui.

15. Assurances

Le Client bénéficie d'une assurance dans le cadre des Prestations de Stockage et de Transport, de la date de remise des Bouteilles à la date de restitution de ces dernières, ces dates étant indiquées dans la commande.

Les Bouteilles qui sont confiées à LOCKWINE dans le cadre des Prestations de Stockage et de Transport sont garanties à leur valeur de marché qui peut être celle déterminée selon la valeur attribuée sur le Liv-ex au jour de la constatation du dommage, c'est-à-dire le vol, la perte ou la casse.

Lors de sa commande, le Client a la possibilité d'indiquer la valeur des Bouteilles qui font l'objet des Prestations. Le Client reconnaît expressément qu'il doit être en mesure de justifier de la valeur déclarée des Bouteilles, notamment avec la fourniture d'un justificatif d'achat, en cas de survenance d'un sinistre et sur demande expresse de LOCKWINE afin de déterminer le montant du préjudice subi.

A défaut de déclaration de la part du Client de la valeur des Bouteilles objet des Prestations, et en cas de sinistre, la valeur de référence qui sera indemnisée sera celle de marché, et notamment celle attribuée par le Liv-ex le cas échéant. Le Client renonce à tous recours envers LOCKWINE et ses assureurs à cet égard.

Dans le cadre de la Prestation de Transport, le Client sera indemnisé dans la limite réglementaire.

13 Données personnelles

13.1 Dispositions générales

Les Parties s'engagent, chacune pour ce qui la concerne, à se conformer à toutes les obligations légales et réglementaires qui leur incombent en matière de protection des données à caractère personnel, notamment la loi 78-17 du 6 janvier 1978 dans sa dernière version modifiée dite « Loi Informatique et Libertés » et le règlement UE 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 dit « RGPD » (ensemble la « **Réglementation applicable** »).

Aux fins de gestion de la relation contractuelle entre les Parties, chaque Partie traite les données à caractère personnel de ses interlocuteurs chez l'autre Partie en qualité de responsable de traitement au sens de la Réglementation applicable, et ce pour la durée des présentes. Ce traitement est nécessaire à la bonne exécution des Prestations et ne concerne que des données d'identification (notamment nom, prénom, adresse email, numéro de téléphone) des interlocuteurs. Ces données sont conservées pendant la durée strictement nécessaire à la gestion des relations contractuelles entre les Parties.

Le personnel des Parties, leurs services chargés du contrôle (commissaire aux comptes notamment) et leurs sous-traitants pourront avoir accès aux données à caractère personnel collectées.

Ce traitement pourra donner lieu à l'exercice par les interlocuteurs des Parties de leurs droits prévus par la Réglementation applicable, à savoir : (i) d'obtenir la communication et, le cas échéant, la rectification ou la suppression des données les concernant, (ii) de demander l'effacement ou la limitation du traitement, (iii) de s'opposer au traitement pour des motifs légitimes, (iv) de demander la portabilité des données les concernant, afin de les récupérer et de les conserver, et (v) d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle compétente.

13.2 Traitements des données personnelles par LOCKWINE en tant que sous-traitant

Dans le cadre des Prestations de Transport, LOCKWINE est amenée à traiter des données à caractère personnel au nom et pour le compte du Client en qualité de sous-traitant, tandis que le Client, lui agit en qualité de responsable de traitement au sens de la Réglementation applicable. Les caractéristiques des traitements sont décrites en **Annexe 2** des présentes.

13.1.1 Traitement des données

LOCKWINE s'engage à ne traiter les données à caractère personnel que pour les finalités listées à l'Annexe 2 et conformément aux instructions documentées du Client, y compris en ce qui concerne le transfert des données en dehors de l'Union Européenne. LOCKWINE s'engage à informer le Client si, selon elle, une instruction constitue une violation de la Réglementation applicable. LOCKWINE se réserve le droit de suspendre, sans engager sa responsabilité contractuelle du fait de cette suspension, le traitement jusqu'à la modification par le Client de l'instruction en cause de manière à ce qu'elle ne viole plus la Réglementation applicable. Cette suspension ne donne lieu à aucun remboursement du prix des Prestations pour la période de suspension. Si le Client ne modifie pas mais maintient l'instruction en cause, LOCKWINE se réserve le droit de mettre fin aux Prestations sans délai et sans frais.

En outre, si LOCKWINE est tenue de procéder à un transfert de données vers un pays tiers ou à une organisation internationale, en vertu du droit applicable aux Conditions Générales, il doit informer le Client de cette obligation juridique avant le traitement, sauf si le droit concerné interdit une telle information pour des motifs importants d'intérêt public.

13.1.2 Sécurité et confidentialité des données

LOCKWINE s'engage à mettre en œuvre les mesures techniques et organisationnelles appropriées pour assurer la sécurité et l'intégrité des données à caractère personnel, leur sauvegarde ainsi que le rétablissement de leur disponibilité en cas d'incident physique ou technique. LOCKWINE veille également à ce que les personnes autorisées à traiter les données à caractère personnel soient soumises à l'obligation d'en préserver la confidentialité.

13.1.3 Autres sous-traitants

LOCKWINE est autorisée à faire appel aux sous-traitants (les « **Sous-traitant(s) ultérieur(s)** ») listés en Annexe 2 des présentes pour mener des activités de traitement spécifiques. En cas de changement dans la liste des Sous-traitants ultérieurs autorisés, LOCKWINE informera préalablement et par écrit le Client. Cette information devra indiquer clairement les activités de traitement sous-traitées, l'identité et les coordonnées du Sous-traitant ultérieur. Le Client dispose d'un délai de 15 jours à compter de la date de réception de cette information pour présenter ses objections légitimes et motivées. A défaut de notifications d'objections passé ce délai, le Client sera réputé avoir accepté le recours au Sous-traitant ultérieur.

Le Sous-traitant ultérieur est tenu de respecter les obligations des présentes pour le compte et selon les instructions du Client. Il appartient à LOCKWINE de s'assurer que le Sous-traitant ultérieur présente les mêmes garanties suffisantes quant à la mise en œuvre de mesures techniques et organisationnelles appropriées de manière à ce que le traitement réponde aux exigences de la Réglementation applicable. Si le Sous-traitant ultérieur ne remplit pas ses obligations en matière de protection des données, LOCKWINE demeure pleinement responsable devant le Client de l'exécution par le Sous-traitant ultérieur de ses obligations.

13.1.4 Transfert de données à caractère personnel hors de l'Union européenne

LOCKWINE est autorisée à transférer les données à caractère personnel traitées dans le cadre des présentes vers des pays situés hors de l'Union européenne, sous réserve de la mise en place de garanties appropriées telles que définies au Chapitre V du RGPD.

13.1.5 Assistance et fourniture d'informations

LOCKWINE s'engage à :

- assister le Client et répondre dans les meilleurs délais à toute demande d'information lui étant adressée par le Client, que ce soit dans le cadre d'une analyse d'impact ou d'une demande présentée par les autorités de protection des données ou le délégué à la protection des données du Client ;
- dans la mesure du possible, assister le Client à s'acquitter de son obligation de donner suite aux demandes dont les personnes concernées le saisissent en vue d'exercer leurs droits prévus par la Réglementation applicable. Lorsque les demandes sont adressées directement à LOCKWINE ce dernier doit adresser ces demandes au Client dans les meilleurs délais par courrier électronique à l'adresse communiquée par le Client ;
- notifier au Client dans les meilleurs délais après en avoir pris connaissance toute violation des données à caractère personnel portant sur les traitements faisant l'objet des présentes et lui communiquer toute information et documentation utile relative à cette violation.

13.1.6 Sort des données

LOCKWINE s'engage, au choix du Client, à supprimer les données à caractère personnel à l'expiration des Prestations ou à les renvoyer au Client et à ne pas en conserver de copie, sauf si la Réglementation applicable l'exige. Le Client dispose d'un mois à compter de la fin des Prestations pour exercer son choix. Passé ce délai, LOCKWINE supprimera toutes les données à caractère personnel.

13.1.7 Documentation

LOCKWINE met à disposition du Client, sur demande de celui-ci, toutes les informations et tous les documents nécessaires pour démontrer le respect de ses obligations et pour permettre la réalisation d'audits. Le Client a ainsi la possibilité de procéder à des audits 1 fois par an et à ses frais afin de vérifier la conformité de LOCKWINE aux obligations prévues dans le présent article. Le Client informera LOCKWINE de la tenue de l'audit moyennant un préavis minimum de 4 semaines. L'identité de l'auditeur devra être acceptée d'un commun accord entre les Parties. LOCKWINE se réserve notamment le droit de refuser l'identité de l'auditeur retenu s'il appartient à une société concurrente. L'audit devra être réalisé pendant les heures ouvrées de LOCKWINE et de manière à perturber le moins possible son activité. L'audit ne pourra ainsi porter atteinte de quelque façon que ce soit (i) aux mesures techniques et organisationnelles de sécurité déployées par LOCKWINE, (ii) à la sécurité et la confidentialité des données des autres clients de LOCKWINE, et (iii) au bon fonctionnement et à l'organisation de la production de LOCKWINE. Dans la mesure du possible, les Parties conviendront à l'avance du périmètre de l'audit. Le rapport d'audit sera adressé à LOCKWINE afin de permettre à ce dernier de formuler ses observations ou remarques éventuelles par écrit, lesquelles seront annexées à la version finale du rapport d'audit. Chaque rapport d'audit sera considéré comme une information confidentielle.

13.1.8 Réutilisation des données par LOCKWINE

Le Client autorise par les présentes LOCKWINE à traiter les données personnelles collectées dans le cadre des services (notamment les données de connexion et d'identification) aux fins d'amélioration des services de LOCKWINE. LOCKWINE agira dans ce cadre en qualité de responsable de traitement au sens de la Réglementation applicable et s'engage à ce titre à respecter les dispositions légales sur la protection des données dans le cadre des traitements précités.

13.3 Obligations du Client vis-à-vis de LOCKWINE

Le Client s'engage à :

- fournir à LOCKWINE les données personnelles visées dans l'Annexe 2, à l'exclusion de toute donnée personnelle non pertinente, disproportionnée ou non nécessaire, et à l'exclusion de toute donnée « particulière » au sens de la Réglementation applicable, sauf si les traitements le justifient, à charge pour le Client d'établir ces justifications et de prendre toutes mesures, notamment d'information préalable, de recueil de consentement et de sécurité, appropriées pour de telles données particulières ;
- collecter sous sa responsabilité, de manière licite, loyale et transparente, les données personnelles fournies à LOCKWINE, pour l'exécution de ses services, et en particulier, s'assurer de la base légale de cette collecte et de l'information due aux personnes concernées ;
- tenir un registre des traitements et plus généralement, respecter les principes issus de la Réglementation applicable ;

- veiller au préalable et pendant toute la durée du traitement, au respect des obligations prévues par la Réglementation applicable.

14 Propriété intellectuelle

Le contrat n'affecte en rien les droits de propriété intellectuelle préexistants de chacune des Parties.

Les systèmes, logiciels, structures, infrastructures, bases de données et contenus de toute nature (textes, images, visuels, musiques, logos, marques, base de données, etc ...) exploités par LOCKWINE au sein de sa Plateforme sont protégés par tous droits de propriété intellectuelle ou droits des producteurs de bases de données en vigueur. Tous désassemblages, décompilations, décryptages, extractions, réutilisations, copies et plus généralement, tous actes de reproduction, représentation, diffusion et utilisation de l'un quelconque de ces éléments, en tout ou partie, sans l'autorisation de LOCKWINE sont strictement interdits et pourront faire l'objet de poursuites judiciaires.

Le Client ne bénéficie au titre de la Licence que d'une licence non exclusive et non transmissible d'utilisation en mode SaaS de la Plateforme pour la durée prévue à l'article « *Durée des Prestations* » et aux seules fins d'exécution des présentes.

15 Confidentialité

Chaque Partie s'engage à garder strictement confidentiels les documents, éléments, données et informations de l'autre partie dont elle serait destinataire qui seront expressément identifiés par l'autre partie comme étant confidentiels (les « **Informations Confidentielles** »).

La Partie qui reçoit des Informations Confidentielles s'engage à ne pas les divulguer sans accord préalable de l'autre Partie, pendant une durée de 5 ans à compter de la fin de l'exécution des Prestations concernés. Elle ne pourra les transmettre à des employés, collaborateurs, stagiaires ou conseils que s'ils sont tenus à la même obligation de confidentialité que celle prévue aux présentes. Cette obligation ne s'étend pas aux documents, éléments, données et informations :

- (i) dont la Partie qui les reçoit avait déjà connaissance ;
- (ii) déjà publics lors de leur communication ou qui le deviendraient sans violation des présentes conditions générales;
- (iii) qui auraient été reçus d'un tiers de manière licite ;
- (iv) dont la communication serait exigée par les autorités judiciaires, en application des lois et règlements ou en vue d'établir les droits d'une partie au titre des présentes conditions générales.

16 Force majeure

Conformément aux dispositions de l'article 1218 du Code civil, aucune partie ne pourra voir sa responsabilité engagée pour un défaut d'exécution de ses obligations contractuelles si ce défaut est dû à un événement, indépendant de la volonté des Parties et constitutif de force majeure.

Par force majeure, il faut entendre la survenance d'un événement présentant les caractéristiques d'imprévisibilité, d'irrésistibilité et d'extériorité aux parties habituellement reconnues par la loi et les tribunaux français. Sont notamment concernés : les grèves, activités terroristes, émeutes, insurrections, guerres, actions gouvernementales, catastrophes naturelles ou défaut imputable à un fournisseur tiers de télécommunication.

La partie empêchée devra informer dans les meilleurs délais l'autre partie en indiquant la nature du cas de force majeure. Les parties se rapprocheront afin de déterminer ensemble les moyens les plus appropriés pour pallier, si possible, les conséquences du ou des événement(s) constitutif(s) de la force majeure.

Si, à la suite d'un cas de force majeure la partie affectée est empêchée de remplir seulement une partie de ses obligations contractuelles, elle reste responsable de l'exécution des obligations qui ne sont pas affectées par le cas de force majeure ainsi que de ses obligations de paiement.

Dès cessation du cas de force majeure, la partie empêchée doit informer immédiatement l'autre partie et reprendre l'exécution des obligations affectées dans un délai raisonnable.

17 Sous-traitance

Le Client reconnaît et accepte que LOCKWINE peut avoir recours à des sous-traitants aux fins de réalisation des Prestations, notamment de Stockage et de Transport. Dans cette hypothèse, LOCKWINE s'engage à faire respecter par ses sous-traitants les mêmes obligations contractuelles que celles auxquelles il se soumet dans le cadre des Conditions Générales. LOCKWINE reste en tout état de cause seule responsable de la bonne exécution des Prestations à l'égard du Client.

18 Sanction des manquements

En cas de manquement par l'une des Parties à l'une quelconque de ses obligations au titre des Conditions Générales, le contrat sera résilié de plein droit 5 jours après réception par la Partie défaillante d'une mise en demeure, restée sans effet, ou s'il ne peut pas être remédié au manquement, par lettre recommandée avec accusé de réception, mentionnant l'intention de faire application de la présente clause, sans préjudice de tous dommages et intérêts qui pourront être réclamés à la Partie défaillante.

Constituent des obligations essentielles à l'égard de LOCKWINE (les « **Obligations essentielles** ») :

- le paiement du prix des Prestations,
- ne pas fournir des informations erronées, incomplètes à LOCKWINE,
- ne pas utiliser les Prestations pour un tiers,
- ne pas exercer d'activités illégales, frauduleuses ou portant atteinte aux droits ou à la sécurité des tiers, l'atteinte à l'ordre public ou la violation des lois et règlements en vigueur.

En cas de manquement à l'une de ces Obligations essentielles, LOCKWINE peut :

- suspendre ou supprimer l'accès du Client aux Prestations,
- retenir les Bouteilles et ce, y compris lorsque le Client Professionnel fait l'objet d'une procédure collective
- avertir toute autorité compétente, coopérer avec elle et lui fournir toutes les informations utiles à la recherche et à la répression d'activités illégales ou illicites,
- prendre toute mesure appropriée et engager toute action en justice et voies d'exécution que LOCKWINE juge utile.
- la résiliation immédiate du contrat aux torts du Client.

Plus spécifiquement, en cas de manquement du Client à son obligation de paiement, LOCKWINE se réserve le droit (i) sans préjudice des dispositions susmentionnées et (ii) après mise en demeure restée infructueuse dans les 15 jours à compter de son émission de venir récupérer les Bouteilles, d'enjoindre le Client à venir récupérer les Bouteilles stockées sous astreinte de 0,15 € (quinze centimes d'euros) HT par colis et par jour de retard.

Ces sanctions sont sans préjudice de tous dommages et intérêts que LOCKWINE pourrait réclamer au Client.

19 Fin des Prestations

Dans le cadre des Prestations de Stockage, l'Abonnement doit être dénoncé au plus tard 15 jours avant la fin de la Période en cours par :

- le Client, en adressant à LOCKWINE une demande à travers son Compte ;
- LOCKWINE, en adressant un email au Client.

Toute Période entamée est due dans son intégralité.

20 Effet de la fin du contrat

La fin du contrat entraîne la fin des Prestations et la suppression du Compte.

A la fin de l'Abonnement, LOCKWINE restitue les Bouteilles concernées au Client selon les modalités de restitution sélectionnées par le Client sur la Plateforme.

Lors de la dénonciation de l'Abonnement, le Client doit indiquer à LOCKWINE sur la Plateforme la modalité qu'il choisit pour la restitution finale des Bouteilles.

Si le Client indique vouloir venir récupérer directement au lieu de stockage les Bouteilles. Les Bouteilles devront être récupérées dans un délai maximum de 3 jours à compter de la fin de l'Abonnement. A défaut de remise dans ce délai, l'Abonnement est tacitement prolongé dans les conditions prévues à l'article « *Fin des Prestations* ».

De manière générale, le Client s'engage à coopérer avec LOCKWINE quant au retrait de ses Bouteilles stockées à la fin des Prestations.

Dans le cas où le contrat est résilié aux torts du Client conformément aux dispositions de l'article « *Sanction des manquements* », le Client s'engage expressément à venir récupérer les Bouteilles stockées dans un délai maximum de 15 jours à compter de la résiliation du contrat à ses torts à défaut de quoi, il se verra appliquer une pénalité de retard égale à 0,15 € (quinze centimes d'euros) HT par colis et par jour de retard.

LOCKWINE se réserve le droit de répercuter au Client toute somme supplémentaire du fait du Stockage des Produits, ainsi qu'une majoration éventuelle correspondant au préjudice subi par LOCKWINE à titre de pénalité, ce que le Client accepte.

21 Médiation

En cas de litige opposant le Client Consommateur et LOCKWINE, le Client Consommateur peut recourir gratuitement au médiateur de la consommation suivant en vue d'une résolution amiable :

Centre de médiation de la consommation de conciliateurs de justice (CM2C)

Adresse postale : 14 rue Saint Jean 75017 Paris

Téléphone : 01 89 47 00 14

<https://www.cm2c.net>

22 Modifications des Conditions Générales

LOCKWINE se réserve la faculté de modifier à tout moment les Conditions Générales.

Le Client sera informé de ces modifications par tout moyen écrit utile (et notamment par email) 2 mois au moins avant leur entrée en vigueur.

Le Client qui n'accepte pas les conditions générales modifiées doit résilier le contrat selon les modalités prévues à l'article « *Fin des Prestations* ». Tout Client qui a recours aux Prestations postérieurement à l'entrée en vigueur des conditions générales modifiées est réputé avoir accepté ces modifications.

23 Loi applicable et juridiction

Les présentes Conditions Générales sont soumises au droit français et sera régi et interprété selon ce droit.

Lorsque les Conditions Générales concernent un Client Professionnel, tout litige pouvant naître à l'occasion de leur validité, de leur interprétation ou de leur exécution sera soumis à la compétence exclusive du Tribunal de Commerce de Paris (France).

ANNEXE 1

Formulaire de rétractation

Veillez compléter et renvoyer le présent formulaire uniquement si vous souhaitez vous rétracter du contrat.

A l'attention de : LOCKWINE

Adresse : [à compléter]

Téléphone : [à compléter]

Adresse électronique : [à compléter]

Je vous notifie par la présente ma rétractation du contrat portant sur les services : _____

Si le remboursement a lieu sous une autre forme que le moyen de paiement initial :
J'accepte expressément que le remboursement pourra s'effectuer par [à compléter].

Inscription sur la plateforme [à compléter] le [à compléter]

Nom du Client : _____

Adresse du Client : _____

Signature du Client : _____

(uniquement en cas de notification du présent formulaire sur papier)

Date : _____

ANNEXE 2

Données personnelles

1. Description du traitement des données effectué par le Prestataire de Transport pour le compte du Client

Finalités du traitement de données à caractère personnel	Fourniture des Prestations de Transport
Nature des opérations de traitement	La collecte, l'enregistrement, la conservation, l'adaptation ou la modification, la consultation, l'effacement ou la destruction
Type de données à caractère personnel traitées	Données d'identification (nom, prénom, numéro de téléphone), adresses postales.
Catégories de personnes concernées	expéditeurs, Destinataires.
Durée du traitement	Durée des Prestations

2. Liste des Sous-traitants ultérieurs autorisés

Sous-traitants ultérieurs autorisés	Activités de traitement sous-traitées	Localisation des traitements	Garanties appropriées mises en place en cas de transfert de données hors UE
GEODIS	Transport des Bouteilles	France	N/A
CHRONOPOST	Transport des Bouteilles	France	N/A
ETAMIN	Développement informatique	France	N/A
OUVRAGES	Développement informatique et hébergement	France	N/A
XEFI	Maintenance informatique	France	N/A